

## Compte rendu du Conseil du 17 Octobre 2023

**Etaient présents** : A. FERIOLI, D. SOLTANI, B. LEFEVRE, J. HERY, M. SIATKA, E. LOMBARD, M. LACROIX, JM. COLLARD, M. GERARD, M. MILLOT, M. GIRON, R. MAILLARD, S. MENNUNI-THIEBLEMONT, MC. REICHART, H. KIEFFER, JM. FAVAUT,

**Etaient absentes** : J. PLANTEGENET, A. EICHWALD, S. LEMAIRE,

**Ordre du jour :**

**Lecture du précédent compte rendu du 9 juin et signature**

**Election du secrétaire de séance : M. LACROIX à l'unanimité,**

### **A- Administration Générale.**

- 1- Désignation d'un représentant au comité de programmation du GAL du PETR CŒUR de LORRAINE : le maire rappelle que nous avons déjà pris cette délibération en juin mais l'intitulé n'était pas exact il faut donc la reprendre dans ce sens annule et remplace. **UNANIMITE.**
- 2- Numérotation de voirie : A la demande de monsieur PARISOT du 1 rue de la chapelle Saint Jean qui rencontre des problèmes de courrier et de colis, souhaite une précision sachant en effet que monsieur HARQUIN possède le même numéro, ce qui n'était pas un problème avec les anciens propriétaires qui n'étaient qu'autre que ses ex-beaux-parents. Il est donc proposé de donner le numéro 1bis à monsieur HARQUIN et le 1ter à monsieur et madame MANGIN. **UNANIMITE.**
- 3- Dans le cadre de la location de la VILLASATELLE et de l'Atelier de taille, et ce après plusieurs demandes, il est proposé de conventionner avec l'ANCV, (chèques vacances). **UNANIMITE.**
- 4- En plus de la VILLASATELLE et de l'ATELIER de TAILLE, la CODECOM nous a également redonné la gestion de la halte fluviale. Dans cette condition, il nous revient de conventionner avec VNF pour l'occupation du domaine privé de la navigation. Cette convention nous coutera la modique somme de 240€ par an. M. GIRON, propose, compte tenu que dans la convention on évoque les équipements de cette halte fluviale, d'en faire un inventaire précis surtout en précisant l'état d'entretien ; il propose d'y adjoindre des photos. **UNANIMITE.**
- 5- CRAC SEBL : tous les ans nous sommes amenés à délibérer sur le CRAC qui est le plan de gestion du lotissement de Vertuzey par SEBL et de voir son évolution par rapport à l'année précédente. (voir document ci-joint). Le

mairie précise que dans ce CRAC il est fait état de l'abandon de la deuxième tranche, ce qui a pour conséquence de faire baisser le prix de revient, mais aussi ce qui nous permet de pouvoir en disposer à notre guise. A cet effet nous avons un rdv avec un possible investisseur sur cette zone. M. GIRON fait remarquer quelques incohérences tant sur la note que sur la proposition d'avenant. Le maire fait savoir qu'il fera remonter les remarques à SEBL. Concernant le nom du lotissement apparaissant sur les PUB il propose de prendre le nom du lotissement de la CHALEE.

**UNANIMITE**

6- Participation à l'école de musique de COMMERCY : le maire rappelle que nous participons depuis de nombreuses années au conservatoire de musique de Commercy. Il sera proposé de reconduire notre participation de 15% pour les moins de 20 ans pour cette année scolaire 2023-2024.  
**UNANIMITE.**

7- AFR SORCY : le maire rappelle que le remembrement de SORCY et VILLE ISSEY s'est fait conjointement, d'où notre présence dans le bureau de l'AFR de SORCY SAINT MARTIN PRES. Le bureau arrivant à échéance, il est proposé de le renouveler pour les 6 années à venir et de désigner deux personnes incluses dans le périmètre de remembrement de SORCY, le maire de la commune remembrée étant membre de droit. A ce jour : Joel HERY, Daniel ANDRE, Jacques ARDUIN. Il est proposé de reconduire ces trois personnes. **15 pour et un contre (B. LEFEVRE).**

8- Mise en opposition : la commune a acquis la parcelle de bois numéro 016 section A 323 pour 7ha 30a 85ca. Cette parcelle étant issue du secteur privé, il sera proposé de la mettre en opposition au droit de chasse de l'ACCA, pour que le moment venu, c'est-à-dire à la date anniversaire de l'ACCA, nous puissions en disposer et la mettre en location à qui on veut.  
**UNANIMITE.**

9- Rapport de gestion du CA de SPL XDEMAT : la société SPL XDEMAT gère nos signatures électroniques et de ce fait étant actionnaire nous sommes destinataire du rapport de gestion de cette société que nous devons approuver. Ce rapport n'apportant pas de questions particulières, il est soumis au vote et adopté à l'  
**UNANIMITE.**

10- Référent déontologique de l'élu local : l'Article R 1111-1 du CGCT nous impose de nommer un délégué déontologue à l'élu dont les missions et les conditions sont régies par ce même texte. Il est proposé de prendre le même référent que la Communauté de Communes de Commercy, Void Vaucouleurs quand il sera désigné par cette dernière. A la question « qu'elle est le rôle de ce référent et qu'elles sont les compétences requises pour être référent ? » : la réponse reste floue, dans le sens ou le référent pourra être le soutien et conseil à l'élu. Pour être référent ? ne pas être un

élu ! cette place peut convenir à un notaire en retraite, un ancien huissier, un ancien avocat, un ancien élu .... La proposition est retenue à l'**UNANIMITE**

## **2 FINANCES :**

- 11- Encaissement de chèques : nous devons nous prononcer sur l'encaissement d'un chèque pour la location de la salle de la mairie de Vertuzey, et de la revente de vin. En effet sur le stock de vin que nous avons commandé pour les concerts nous avons eu l'opportunité d'en revendre. Il est proposé d'accepter et d'encaisser ces chèques. Pour un total de 320€. **UNANIMITE**
- 12- Admission en non-valeur : le trésorier nous adresse une demande d'admission en non-valeur pour administrés, et ce pour une somme globale de 889,28€ (budget eau et assainissement). Sur les 5 redevables, nous avons un doute, dans le sens où elle est militaire de carrière. Mais après avoir relancer le trésorier il s'avère qu'elle est sans emploi avec 2 enfants à charge. Pour 3 autres la dette est en de ça du seuil de recouvrement et la dernière seul sans emploi avec 3 enfants à charge ; au vote : 9 contre (SOLTANI, GERARD, FAVAUT, LEFEVRE, MILLOT, REICHART, GIRON, SIATKA, MAILLARD) et 1 abstention (KIEFFER), 6 pour
- 13- Remboursement à Alain FERIOLI : dans le cadre de la commission jeunesse, pour l'atelier jeune, il a été retenu une sortie à WALYGATOR sauf-que pour les groupes, le parc Walygator n'accepte les virements administratifs qu'à partir de 20 entrées. C'est donc Alain FERIOLI, avec sa carte bleue qui a réglé la facture, il est proposé de lui rembourser la somme de 275€. Sachant que le déplacement va s'effectuer avec le minibus du CSE, le chauffeur doit être licencié du club, Sophie MENNUNI THIEBLEMONT a fait les démarches pour être licenciée du club, il est proposé de lui rembourser le montant de la licence. **UNANIMITE**
- 14-Refacturation à l'Association « Les 4 saisons » du stock de boissons softs (coca, ice tea, etc) achetés pour les apéros concerts du mois de Juillet. Refacturation à l'association « les amis des deux clochers » pour l'achat d'une partie du stock de chips. Soit 109.74€ pour les 4 saisons et 14.95€ pour les amis des 2 clochers. **UNANIMITE**
- 15- Refacturation à M. WELTER Gautier et Mme LAURAIN Priscilla de travaux sur le réseau d'eau pour un montant de 106 €. Le maire explique qu'à la demande de mme LAURAIN de déplacer son compteur d'eau, compte tenu de la complexité, nos agents ont préféré faire le travail après avoir couper l'eau. Refacturation acceptée à l' **UNANIMITE**
- 16- DM : il est proposé une DM pour un ajustement sur le chapitre des salaires. En effet Emma précise que l'embauche qu'un saisonnier au service

technique, d'un autre au service administratif et de provisionner pour éventuellement verser la prime de pouvoir d'achat, il est proposé de réajuster le compte 012 + 13 000€ à prendre sur le compte 011 615228 - 13 000€.

**UNANIMITE**

### 3 RESSOURCES HUMAINES :

- 17-Agent de maitrise : Suite au résultat positif du centre de gestion à retenir la candidature d'un de nos agents comme agent de maitrise, il est proposé de créer le poste d'agent de maitrise. La date d'effet sera immédiate après la saisine et l'avis du CST du centre de gestion. **UNANIMITE.**
- 18-Attaché : après dépôt de candidature, le centre de gestion, à la vue du dossier, a classé second notre candidat. Sachant que cette année il y avait deux postes d'ouverts, la candidature de Sandrine DESSENANTE a été retenu. Une longue discussion a suivi, sur les avantages et les inconvénients d'une telle proposition. Certes il y a des choses qui devront être améliorées mais le CDG a retenu la candidature sur le travail déjà accompli. Il est donc proposé de créer le poste d'attaché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. **UNANIMITE.**
- 19-RIFSEEP : du fait de la création de ces deux nouveaux postes, il est proposé de modifier le tableau du RIFSEEP, en faisant apparaitre les nouveaux grades. Dans le même esprit il est proposé de modifier le CIA et de la passer pour ces deux grades à 1 000€. **UNANIMITE**

Fin de la séance à 22h30

Le secrétaire de séance  
MV. LACROIX